

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	22 590	21 561	1 030	1 928
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions	8 882	8 882		
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	28 859	28 859		
	Autres immobilisations corporelles	232 220	228 758	3 462	8 311
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	16 094		16 094	16 094
	Total de l'actif immobilisé (III)	308 646	288 060	20 585	26 332
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements	95 083		95 083	90 555
	En-cours de production	158 876		158 876	137 298
	Produits finis	55 594		55 594	63 315
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes	765		765	765
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	165 231	7 118	158 113	320 706
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	Autres créances	316 439		316 439	32 420
	Charges constatées d'avance	3 858		3 858	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	400		400	11 941
	Total de l'actif circulant (IV)	796 246	7 118	789 128	656 999
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 104 891	295 178	809 713	683 332
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				16 094	16 094
(2) dont créances à moins d'un an				501 622	376 338

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 45 735)	45 735	45 735
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	4 573	4 573
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	45 233	28 594
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(48 358)	16 639
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		47 183	95 541
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	131 902	
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	311 669	252 410
	Dettes fiscales et sociales	317 179	335 380
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 779	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes (1)		762 530	587 790
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		809 713	683 332
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		762 530	587 790
(2) Dont emprunts participatifs			

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **809 713** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 506 511** euros et un total **charges** de **1 554 869** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-48 358** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Changement de méthode

Le règlement ANC 2022-06 du 4-11-2022 relatif à la modernisation des états financiers, modifie le plan comptable général (PCG).

Les principales modifications portent sur :

- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel : les éléments exceptionnels sont désormais limités à ceux directement liés à un événement majeur et inhabituel, et complétés de certains éléments inscrits par nature en exceptionnel;
- la suppression de la technique des transferts de charges;
- la modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement n'est intervenu entre la clôture et la date d'arrêté des comptes.

Principes et conventions générales

Les comptes annuels au **31/12/2025** ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022, publié au journal officiel du 30 décembre 2023, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable générale. Il est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

Règles et Méthodes Comptables

Ce nouveau règlement vient supprimer la technique du transfert de charge, redéfinir le résultat exceptionnel, modifier la présentation des états financiers et de certains tableaux dans les notes annexes aux comptes annuels.

Les dispositions du règlement ANC n°2022-06 s'appliquent à compter de la première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les impacts au **31/12/2025** ne sont pas significatifs, il ne figure pas de tableaux comparatifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les

Règles et Méthodes Comptables

PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

Modes et durées d'amortissement

Par mesure de simplification, réservée aux PME remplissant les critères de seuils déterminés par le CNC, il a été décidé d'amortir les immobilisations non décomposables à l'origine, sur les durées d'usage et de maintenir les amortissements selon la méthode comptable utilisés précédemment.

Les durées d'usage sont les suivantes:

• Logiciels :	Linéaire	1 à 3 ans
• Matériel et outillage techniques:	Linéaire	3 à 8 ans
• Agencement - Installations générales :	Linéaire	3 à 10 ans
• Matériel de transport:	Linéaire	3 à 5 ans
• Matériel informatique:	Linéaire	3 à 5 ans
• Matériel de bureau:	Linéaire	3 à 5 ans
• Mobilier de bureau:	Linéaire	3 à 5 ans

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Titres immobilisés

Règles et Méthodes Comptables

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks et en cours

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat (ou du coût d'achat moyen pondéré).

Evaluation des produits et en cours de production

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Règles et Méthodes Comptables

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes facturés au cours de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes s'élève à xxxxx euros.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	30 026				7 436	22 590
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 026				7 436	22 590
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	8 882					8 882
	Instal technique, matériel outillage industriels	28 859					28 859
	Instal., agencement, aménagement divers	194 851					194 851
	Matériel de transport	347					347
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	37 022					37 022
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	269 962					269 962
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	16 094					16 094
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 094					16 094
TOTAL		316 082				7 436	308 646

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
						Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles			28 098	898	7 436	21 561	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			28 098	898	7 436	21 561	
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement			8 882			8 882	
	Instal technique, matériel outillage industriels			28 859			28 859	
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			187 934	4 369		192 304	
	Matériel de transport			347			347	
	Matériel de bureau, mobilier			35 628	479		36 108	
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			261 651	4 849		266 500	
TOTAL				289 750	5 747	7 436	288 060	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	

Frais d'établissement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOB INCORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal, agencement, aménag.						
Instal. technique matériel outillage industriels						
Instal générales Agenct aménagt divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique, mobilier						
Emballages récupérables, divers						
TOTAL IMMOB CORPORELLES						
Frais d'acquisition de titres de participation						
TOTAL						
TOTAL GENERAL NON VENTILE						

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières	95 083	90 555	4 528	
Autres approvisionnements				
TOTAL I	95 083	90 555	4 528	
En-cours de production				
Produits				
Travaux	158 876	137 298	21 578	
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II	158 876	137 298	21 578	
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis	55 594	63 315		7 721
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III	55 594	63 315		7 721
Production stockée (Total II + Total III)			21 578	7 721
Marchandises				
Marchandises				
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	309 553	291 168	26 106	7 721

Créances

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	16 094	16 094	
	Clients douteux ou litigieux	34 167	34 167	
	Autres créances clients	131 064	131 064	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	4 863	4 863	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	248	248	
	Impôts sur les bénéfices	840	840	
	Taxes sur la valeur ajoutée	41 518	41 518	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	268 971	268 971	
	Charges constatées d'avances	3 858	3 858	
TOTAL DES CREANCES		501 622	501 622	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	45 735				45 735
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	4 573				4 573
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	28 594	16 639			45 233
Résultat de l'exercice	16 639	(16 639)		(48 358)	(48 358)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	95 541			(48 358)	47 183

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	23 123		23 123
Production vendue de biens	514 701	65 494	580 195
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	874 702	5 517	880 218
TOTAL	1 412 526	71 011	1 483 537



Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	PROVISIONS POUR RISQUES					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR CHARGES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						

Dettes

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	131 902	131 902		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	311 669	311 669		
	Personnel et comptes rattachés	25 458	25 458		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	68 496	68 496		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	203 442	203 442		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	19 784	19 784		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	1 779	1 779		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		762 530	762 530		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Crédits d'impôts

31/12/2025	Montant
Réductions et crédits d'impôt ne donnant pas lieu au dépôt d'une déclaration spéciale MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	840
Réductions et crédits d'impôt avec dépôt d'une déclaration spéciale	
Autres crédits d'impôts	
TOTAL	840

Engagements financiers

31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail Engagements de crédit-bail	28 825	
	28 825	
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	28 825	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

--

Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat				37 576	37 576
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice				9 394	9 394
Cumulées					
TOTAL				9 394	9 394
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice				10 482	10 482
Cumulées				2 620	2 620
TOTAL				13 102	13 102
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus				10 482	10 482
entre 1 et 5 ans				18 343	18 343
à plus de 5 ans					
TOTAL				28 825	28 825
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans					
à plus de 5 ans					
TOTAL					

--

Provisions

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	7 118			7 118
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	7 118			7 118
TOTAL GENERAL		7 118			7 118
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

A.C.T.E.M

SARL au capital de 45 734,71 euros,
immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 397 844 507,
dont le siège social est situé 2 RUE AMPERE, ZONE INDUSTRIELLE, 91430 IGNY

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, Le
trente juin,
À dix-huit heures.

Au siège social, 2 RUE AMPERE, ZONE INDUSTRIELLE, 91430 IGNY.

Les associés de la société A.C.T.E.M, SARL au capital de 45 734,71 euros, divisé en 200 parts sociales de 228,67 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Gérant.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Marcel ERARD, propriétaire de 14 parts sociales ;
- Madame Laurence GIRAUDON, propriétaire de 48 parts sociales ;

Sont représentés :

- Madame Delphine GIRAUDON, propriétaire de 49 parts sociales ;
- Madame Murielle GIRAUDON, propriétaire de 49 parts sociales ;

Sont absents :

- Monsieur Michel SEUROT, propriétaire de 40 parts sociales.

Seuls associés et représentant ainsi 160 parts sur les 200 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

En présence de :

- Monsieur Allain GIRAUDON

Gérant de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir une perte de 48 357,96 euros.

En outre, la société comptabilise 45 233,15 euros, inscrits au crédit du compte « report à nouveau ».

L'Assemblée générale décide d'affecter la perte susvisée au compte « report à nouveau », qui présentera alors un solde débiteur de 3 124,81 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du Code de commerce, l'Assemblée générale approuve la convention qui a été poursuivie au cours de l'exercice écoulé et qui a fait l'objet d'un rapport spécial du Gérant, à savoir :

(Le gérant ou l'associé intéressé ne prend pas part au vote de la convention le concernant et ses parts ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité y attaché, en application de l'article L223-19 du Code de commerce).

Convention poursuivie

1. Locations Immobilières

Montant annuel comptabilisé à la société au titre de cette convention au 31 décembre 2025 :
64 056,00 euros.

Cette convention a été conclue à effet du 8 avril 2013 pour une durée de 9 années, reconduite tacitement. Plusieurs associées sont concernées par cette convention, à savoir : Madame Delphine GIRAUDON ; Madame Murielle GIRAUDON ; Madame Laurence GIRAUDON.

Cette convention portant sur au moins 50 % des droits de vote, elle ne peut pas être ratifiée par l'Assemblée générale.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale ratifie l'absence de rémunération versée au Gérant pour son mandat au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Cinquième résolution

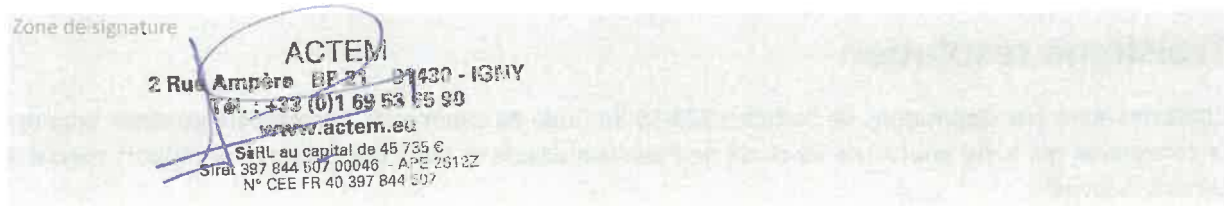
L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Le Gérant



A.C.T.E.M

SARL au capital de 45 734,71 euros,
immatriculée au RCS d'EVRY sous le numéro 397 844 507,
dont le siège social est situé 2 RUE AMPERE, ZONE INDUSTRIELLE, 91430 IGNY

FEUILLE DE PRÉSENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

Associé	Nombre de parts so- ciales - Nue- pro- priété	Nombre de parts so- ciales - Usufruit	Nombre de parts so- ciales - Pleine pro- priété	Nombre de voix (Hors usu- fruit)	Mandataire	Signature (Associé ou mandataire habilité)
Monsieur Marcel ERARD 27 RUE NORMANDIE NIE- MEN 91300 MASSY	0	0	14	14		Zone de signature 
Madame Delphine GIRAUDON 6 BIS RUE DES TASTES 33460 SOUSSANS	0	0	49	49	LAURENCE GIRAUDON	Zone de signature 
Madame Murielle GIRAUDON 5 RUE JEAN KARSKI 49124 SAINT-BARTHÉ- LEMY-D'ANJOU	0	0	49	49	LAURENCE GIRAUDON	Zone de signature 
Madame Laurence GI- RAUDON 5 TER RUE FONTAINE 91160 SAULX-LES- CHARTREUX	0	0	48	48		Zone de signature 